



Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**

Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITÉ 2017

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Février 2018

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION	4
2.1. Le CHRS Argos	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.2. Le CHRS Ker Gallo	10
2.2.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	15
2.3.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
3. EVENEMENTS MARQUANTS	21
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	25
5. TEMOIGNAGES	29
6. RESSOURCES HUMAINES	30
7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	32
8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D'ACTIONS	33
9. PERSPECTIVES POUR 2017	35

1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HÉBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- L'intermédiation des logements des Programmes Sociaux Thématiques
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Une maison relais (25 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 16 logements pour une capacité d'accueil de 33 places -en dehors d'une structure collective- répartis sur les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places -en dehors d'une structure collective- répartis sur la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS, nous avons accueilli **70 ménages** (33 pour Argos, 12 pour Ker Gallo, 25 pour Clara Zetkin), soit **171 personnes** (159 en 2016)

- **78 adultes** (38 pour Argos, 15 pour Ker Gallo, 25 pour Clara Zetkin)
- **93 enfants** (39 pour Argos, 8 pour Ker Gallo, 46 pour Clara Zetkin)

Pour comparaison, nous avons accueilli en 2016 159 personnes (69 adultes et 90 enfants).

EFFECTIF PRESENT	2017	
	MENAGES	%
Hommes seuls	15	21.4%
Femmes seules	7	10%
Couple sans enfant	4	5.7%
Couples avec enfant(s)	4	5.7%
Familles monoparentales	40	57.2%
TOTAL	70	100%

Les personnes isolées et couples sans enfant représentent 37% du public accueilli (36.5% en 2016).

La part des familles monoparentales augmente, elle passe de 54.5% en 2016 à 57.2% en 2017. Le CHRS Clara Zetkin, de par sa spécificité, accueille uniquement des femmes, seules ou avec enfants, au nombre de 21 en 2017 (soit 52.5% des familles monoparentales accueillies).

Les enfants représentent près de 54% des personnes accueillies en CHRS. (57% en 2016).

2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

33 ménages accueillis en 2017 soit 77 personnes au total (67 en 2016)

- 24 hommes
- 14 femmes
- 39 enfants

19 ménages ont intégré le CHRS en 2017 (15 en 2016)

2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2017		2016	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	24	31%	23	34.3 %
Femmes	14	18%	13	19.4 %
Enfants	39	51%	31	46.3 %
TOTAL	77	100 %	67	100 %

CONFIGURATION FAMILIALE	2017					2016				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	13	39%	13	10	3	13	43.3%	13	10	3
Isolé + 1 enfant	7	21%	14	4	3	7	23.3%	14	4	3
Isolé + 2 enfants	6	18%	18	4	2	4	13.3%	12	3	1
Isolé + 3 enfants	2	6%	8	1	1	0	0%	0	0	0
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	1	3%	2			0	0%	0		
Couple + 1 enfant	0	0%	0			2	7%	6		
Couple + 2 enfants	1	3%	4			1	3%	4		
Couple + 3 enfants	2	6%	10			2	7%	10		
Couple + 4 et plus	1	3%	8			1	3%	8		
TOTAL	33	100%	77			30	100%	67		

Le nombre de personnes isolées reste majoritairement des hommes, 13 personnes tout comme en 2016.

Le nombre de personnes isolées avec enfants ré-augmente cette année (45% contre 36% en 2016).

La part des enfants a continué d'augmenter pour dépasser la moitié des personnes accueillies (51% cette année contre 46 % en 2016).

Beaucoup de personnes accueillies bénéficient de droits de visite et d'hébergement, ce qui demande de trouver des logements adaptés afin de leur permettre d'exercer leurs droits et de les accompagner dans leur parentalité.

■ Âges des adultes

	2017		2016	
Âges des personnes	PERSONNES	%	PERSONNES	%
18-25 ans	4	11%	4	11%
26-35 ans	13	34%	8	22%
36-45 ans	10	26%	15	42%
46-55 ans	8	21%	5	14%
56-65 ans	3	8%	1	3%
Plus de 65 ans	0	0%	3	8%
TOTAL	38	100%	36	100 %

On peut observer un vieillissement de la population accueillie cette année avec 29% de personnes de plus de 46 ans contre 25% l'année précédente. Nous n'avons pas accueilli sur le service de personne de plus de 65 ans cette année.

Les 26-35 ans ont également augmenté en parallèle de 12%.
La part des 18-25 ans reste stable.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	19	58%	21	71%
Saint Brieuc Agglo	3	9%	1	3%
CIDERAL	1	3%	1	3%
Autres communes du département 22	9	27%	6	20%
Autres départements	1	3%	1	3%
<u>TOTAL</u>	33	100%	30	100%

■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	8	24%	11	36%
Services de l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Ohé P, Organismes de formation...)	0	0%	1	3%
ADALEA	12	37%	8	27%
Usager lui-même	7	21%	3	10%
115	2	6%	3	10%
SIAO	2	6%	2	7%
Autre *	2	6%	2	7%
<u>TOTAL</u>	33	100%	30	100%

* AS Centre Hospitalier : 1, La Ceresaie : 1

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

On remarque une augmentation de personnes qui arrivent par elles-mêmes vers nos services (10% de plus qu'en 2016). Deux personnes nous ont été orientées via les services de l'urgence.

Les 12 ménages orientés par ADALEA concernent 2 glissements du dispositif places de stabilisation, 1 hébergé en ALT urgence, 4 par la boutique solidarité, 5 par la boutique logement.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	4	12%	3	10%
< 300 €	0	0%	1	3.3%
De 300 à 600 €	17	52%	16	53.4%
De 600 à 1 000 €	6	18%	6	20%
Plus de 1 000 €	6	18%	4	13.3%
TOTAL	33	100%	30	100%

NATURE des RESSOURCES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	18	55%	15	50%
RSA + salaire (prime d'activité)	2	6%	0	0%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	4	12%	5	17%
Pension Invalidité	0	0%	1	3%
AAH	1	3%	0	0%
Indemnités de formation	0	0%	1	3%
Salaire	4	12%	1	3%
Retraite	0	0%	3	10%
Sans ressources	4	12%	3	10%
Autre ressources	0	0%	1	3%
TOTAL	33	100%	30	100%

La part des ménages dépourvus de ressources est restée stable cette année avec 12% des ménages concernés contre 10% l'année précédente, (elle s'élevait à 22% en 2015, 32% en 2014). Les quatre ménages concernés avaient besoin d'un accompagnement pour ouvrir des droits.

La part des personnes bénéficiaires du RSA a elle augmenté pour représenter 61% des situations (55% sans complément de salaire).

21 ménages, soit près de 64%, vivent avec moins de 600€ par mois, soit une majorité de revenus toujours très faibles pour travailler le projet d'insertion avec les personnes. Les équipes ont pu observer que plusieurs personnes hébergées mendiaient pour se faire un complément de revenus.

En parallèle, on peut noter une augmentation du nombre de ménages percevant un salaire (4 ménages contre 1 en 2016).

2.1.2 Les sorties

17 ménages sont sortis du CHRS en 2017 (16 en 2016).

▪ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	4	24%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	9	53%	4	24%
De 600 à 1 000 €	1	6%	8	47%
Plus de 1 000 €	3	17%	5	29%
<u>TOTAL</u>	17	100%	17	100%

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	7	41%	8	47%
RSA + salaire	1	6%	2	12%
Salaire	2	12%	3	17%
ARE / ASS	3	17%	1	6%
Indemnités de stage	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	1	6%
Indemnités journalière	0	0%	2	12%
Sans ressources	4	24%	0	0%
<u>TOTAL</u>	17	100%	17	100%

A la sortie du CHRS, les ressources augmentent grandement avec un passage de 77 % des ménages percevant moins de 600 euros à 24%. Nous passons donc de 4 ménages percevant plus de 600 euros à l'entrée à 12 à la sortie.

Certaines personnes ont vu leur contrat arriver à terme durant leur séjour et d'autres ont pu trouver un emploi. L'équipe a pu observer un assez bon mouvement dans le domaine de l'insertion professionnelle cette année, même si les emplois restent souvent précaires et de courte durée. 1 personne a pu obtenir un CDI cette année en cours de séjour et 1 personne est entrée en formation. Des remplacements ont pu avoir lieu en intérim ou des contrats aidés signés par le biais d'un chantier d'insertion, un remplacement à l'éducation nationale a été possible pour une personne hébergée également.

Il faut noter que l'insertion professionnelle ne peut parfois se travailler qu'après avoir travaillé des objectifs sur d'autres domaines comme l'accès aux soins ou un travail sur les addictions.

Aucun ménage ne sort sans ressources.

▪ Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	2	11%	4	25%
Expulsion	6	31.5%	3	19%
Hébergé chez un tiers	6	31.5%	3	19%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT, ALT d'urgence)	0	0%	2	12%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre *	5	26%	4	25%
<u>TOTAL</u>	19	100%	16	100%

* Séparation : 2 / Camping : 1 / Places de stabilisation : 1 / Logement de fortune : 1

6 ménages sont accueillis après une procédure d'expulsion (soit le double de l'année passée) et deux personnes étaient sans domicile fixe.

Dans les 5 situations « autres », on peut voir que deux situations étaient précaires avant l'entrée en CHRS avec une personne logeant en camping et l'autre dans sa voiture.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement	14	82%	13	81.25%
-> parc privé	2	12%	2	12.5%
-> parc public	12	70%	10	62.5%
-> logement adapté	0	0%	1	6.25%
Hébergement en structure (ALT...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	2	12%	0	0%
Autre *	1	6%	2	12.5%
Situation inconnue	0	0%	1	6.25%
<u>TOTAL</u>	17	100%	16	100%

* A.C.T. : 1

A la sortie **14 ménages accèdent au logement, soit 82%** (81% en 2016).

- ✓ Dont 12 ménages accèdent à un logement du parc public. Le partenariat avec les bailleurs fonctionne bien notamment à travers l'outil capacité à habiter.
- ✓ 2 sorties dans le parc privé dont 1 via l'agence Habitat et Humanisme

Les deux personnes hébergées par un tiers sont des personnes qui n'ont pas adhéré à l'accompagnement. Aucune situation inconnue en sortie cette année.

2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	1	6%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	2	13%
De 3 à 6 mois	1	6%	2	13%
De 6 à 9 mois	3	18%	5	31%
De 9 à 12 mois	5	29%	2	13%
Plus de 12 mois	7	41%	5	31%
<u>TOTAL</u>	17	100%	16	100%

La durée moyenne de séjour est de 11 mois (332 jours) contre 9 mois (275 jours) en 2016.

Les professionnels expliquent cette augmentation par le fait que les aides diminuent notamment le FSL qui est souvent mobilisé pour permettre l'accès à un logement. Epargner demande alors un temps supplémentaire notamment avec de faibles revenus comme le RSA.

Le taux d'occupation du CHRS ARGOS est de 100% (95% en 2016).

2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

12 ménages accueillis en 2017 soit 23 personnes au total

- 15 adultes
- 8 enfants

6 ménages ont intégré le CHRS en 2017 (8 en 2016).

2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

	2017		2016	
PRESENTS DANS L'ANNEE	personnes	%	personnes	%
Hommes	9	39%	10	38.5%
Femmes	6	26%	6	23%
Enfants	8	35%	10	38.5%
TOTAL	23	100%	26	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2017					2016				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	5	42%	5	5	0	5	38.4%	5	5	0
Isolé + 1 enfant	1	8%	2	1	0	2	15.3%	4	1	1
Isolé + 2 enfants	2	17%	6	1	1	1	7.7%	3	0	1
Isolé + 3 enfants	1	8%	4	0	1	2	15.3%	8	1	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	3	25%	6			3	23%	6		
Couple + 1 enfant	0	0%				-	-	-		
Couple + 2 enfants	0	0%				-	-	-		
Couple + 3 enfants	0	0%				-	-	-		
Couple + 4 et plus	0	0%				-	-	-		
TOTAL	12	100%	23			13	100%	26		

Tout comme 2016, nous restons majoritairement sur l'accueil de personnes isolées à 75 % des personnes accueillies. Il y a un maintien du nombre de ménages sans enfants qui reste une majorité des situations (67% cette année et 61% en 2016) notamment pour les couples (25% du public accueilli). Aucun couple avec enfant n'a été hébergé ces deux dernières années.

Nous pouvons également noter que le public accueilli est en grande majorité masculin : 10 hommes accueillis cette année pour 5 femmes dont 3 en couple. (10 hommes pour 6 femmes dont 3 en couple en 2016).

■ Âges des personnes accueillies

	2017		2016	
Âges des personnes	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	6	40%	10	62.5%
26-35 ans	5	33%	1	6.25%
36-45 ans	2	13%	5	31.25%
46-55 ans	1	7%	0	0%
56-65 ans	1	7%	0	0%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	15	100	16	100%

Tout comme l'année dernière, l'augmentation de personnes sans enfants se traduit ici par un rajeunissement de la moyenne d'âge puisque les – de 35 ans représentent 73% du public accueilli (68.75% en 2016).

Le fait d'accueillir des publics de moins de 25 ans peut présenter un frein pour accéder aux ressources (par exemple pour accéder au RSA), à l'insertion professionnelle. Le travail en partenariat avec la mission locale est proposé rapidement après l'arrivée de la personne dans ces situations.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	3	25%	2	15%
Autres communes de Saint-Briec Agglo	0	0%	0	0%
CIDERAL	5	41.6%	8	62%
Autres communes du département 22	4	33.4%	3	23%
Autres départements	0	0%	0	0%
TOTAL	12	100%	13	100%

La majorité des personnes vient du secteur de Loudéac (41.6 % en 2017, 62% en 2016).

Nous pouvons noter cette année une augmentation du nombre de personnes venant d'autres communes du département 22. Il s'agit principalement de Saint-Briec. Le choix du secteur est souvent pour accéder plus facilement à de l'emploi (notamment dans le champ de l'agro-alimentaire) ou se rapprocher d'un réseau. Il faut pour ces situations, un temps d'adaptation nécessaire pour prendre leurs points de repères dans la ville.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	1	8.33%	3	23%
CMP	0	0%	0	0%
Mission locale	4	33.34%	3	23%
Autre service public de l'Emploi	0	0%	0	0%
Adalea / SIAO	4	33.34%	3	23%
Usager lui-même	1	8.33%	2	15.5%
Autre*	2	16.66%	2	15.5%
TOTAL	12	100%	13	100%

*Autre : 1 sortie d'hospitalisation et 1 glissement CHRS Noz Deiz

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Un bon partenariat en termes d'orientation avec la mission locale est à noter. L'équipe a pu souligner que les situations orientées via ce partenaire cette année étaient des situations majoritairement très précaires où le jeune était par exemple logé dans une cave, sous tente et n'avait souvent pas de réseau familial.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	8.33%	4	30.7%
< 300 €	1	8.33%	1	7.7%
De 300 à 600 €	6	50.01%	5	38.4%
De 600 à 1 000 €	3	25%	2	15.5%
Plus de 1 000 €	1	8.33%	1	7.7%
TOTAL	12	100%	13	100%

NATURE des RESSOURCES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle	6	50%	4	30.7%
RSA + salarie	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	2	16.66%	3	23.1%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	1	8.34%	0	0%
Prestations familiales	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	2	16.66%	2	15.5%
Salaire	0	0%	0	0%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	8.34%	4	30.7%
TOTAL	12	100%	13	100%

La proportion des personnes sans ressources a pu baisser cette année.

La majorité des ressources reste le RSA (50%), deux personnes bénéficiaient de chômage et deux d'indemnités de stage à leur arrivée.

1 personne est arrivée sans ressources.

Une baisse cette année sur les ménages vivant avec moins de 600 euros par mois avec 67% des ménages contre 77% en 2016.

2.2.2 Les sorties

7 ménages ont quitté le CHRS en 2017.

■ Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	4	57%	3	43%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	1	15%	1	14%
Prestations Familiales	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	2	28%	0	0%
Salaire	0	0%	3	43%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	0	0%	0	0%
	7	100%	7	100%

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressources	0	0%	0	0%
< 300 €	1	15%	0	0%
De 300 à 600 €	4	57%	2	29%
De 600 à 1 000 €	2	28%	3	42%
Plus de 1 000 €	0	0	2	29%
TOTAL	7	100%	7	100%

A la sortie, 4 ménages ont des ressources liées à l'emploi dont 3 ménages en situation de travail. Aucun ménage n'est ressorti du CHRS sans ressources.

Malgré le jeune âge, 71% des ménages perçoivent plus de 600 euros de ressources. En règle générale l'équipe a pu constater un maintien ou une évolution dans la situation de la personne. Il y a également eu une personne entrée en école de gendarmerie cette année.

■ Le logement

La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	0	0%	1	14.28%
Expulsion	0	0%	0	0%
Logement de Fortune	1	15%	0	0%
Hébergé chez un tiers	4	57%	3	42.86%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	1	14%	0	0%
Autre*	1	14%	3	42.86%
TOTAL	7	100%	7	100%

*Autre : 2017 : 1 hébergé en CHRS / 2016 : Hôtel, 115 et logement communal temporaire

La particularité du territoire reste comme les années passées la possibilité pour les ménages d'être hébergés par des tiers, 4 ménages sur 7.

La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement autonome	1	14%	2	28.58%
-> parc privé	1	14%	0	0%
-> parc public	0	0%	2	28.6%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	2	29%	3	42.86%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	2	28.56%
Autre	2	29%	0	0%
Situation inconnue	2	29%	0	0%
TOTAL	7	100%	7	100%

Pas d'accession au parc public cette année sur le territoire.

2 glissements en ALT ont eu lieu car le ménage était devenu plus autonome mais l'accès à un logement ne pouvant se faire tout de suite.

Les 2 derniers ménages sont sortis pour une incarcération et un départ peu de temps après l'entrée sans nouvelles.

2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	1	15%	1	14.28%
De 1 à 3 mois	1	15%	1	14.28%
De 3 à 6 mois	2	28%	1	14.28%
De 6 à 9 mois	1	15%	2	28.58%
De 9 à 12 mois	1	15%	1	14.28%
Plus de 12 mois	1	15%	1	14.28%
TOTAL	7	100	7	100%

La durée moyenne est de 218 jours soit environ 7 mois (275 jours en 2016 soit environ 9 mois)

C'est une durée assez courte notamment due à deux départs de personnes n'adhérant pas à l'accompagnement (l'un de moins d'un mois et l'autre de moins de trois mois). D'autre part, il n'y a eu qu'un suivi de plus de 12 mois. Ce chiffre est le résultat d'un accompagnement autour de l'insertion professionnel assez productif (cela étant possible notamment grâce aux nombreuses entreprises d'intérim sur le secteur) et au glissement interne possible en ALT permettant une fluidité dans les ménages accueillis et un parcours par étape vers le logement autonome.

Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 114% en 2017 (96% en 2016).

Ce taux élevé de cette année s'explique par l'accueil de plusieurs ménages avec des droits de visites et d'hébergement où les enfants comptés ne sont pas en présence permanente sur les logements. Par ailleurs, nous n'avons pas eu de travaux nécessitant de bloquer un logement, ou de grosses dégradations cette année ; ce qui a permis une continuité dans l'accueil de ménages.

2.3 CHRS CLARA ZETKIN

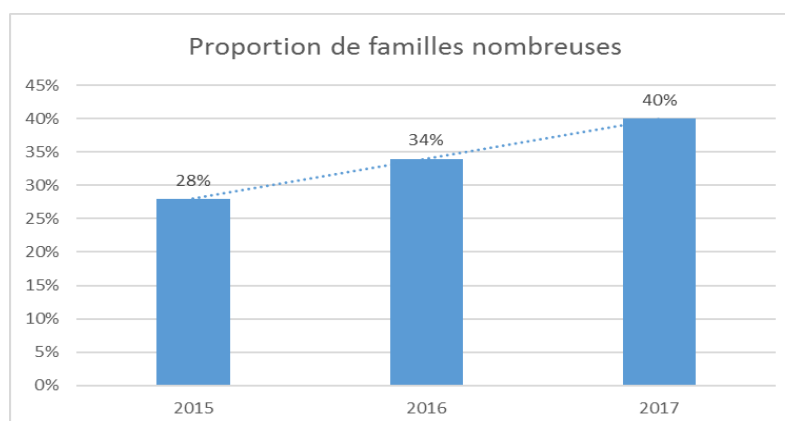
25 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2017 (23 en 2016) soit 71 personnes (66 l'année passée).

2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2017		2016	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	25	35%	23	35%
Enfants	46	65%	43	65%
TOTAL	71	100%	66	100%

	2017				2016			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	4	16%	4	4	3	13%	3	3
Isolé + 1 enfant	7	28%	14	7	6	26%	12	6
Isolé + 2 enfants	4	16%	12	4	6	26%	18	6
Isolé + 3 enfants	8	32%	32	8	7	30.5%	28	7
Isolé + 4 et plus	2	8%	9	2	1	4.5%	5	1
TOTAL	25	100%	71	25	23	100%	66	23

Comme en 2016 et 2015, les enfants représentent 65% du public accueilli.



La proportion de familles nombreuses continue d'augmenter cette année en composant 40% des ménages accueillis.

L'accompagnement autour des enfants en terme de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité continue à prendre une place de plus en plus importante dans l'accompagnement au quotidien.

Nous avons par ailleurs procédé à deux signalements à la cellule d'information préoccupante cette année.

Cette année a vu l'arrivée d'un atelier « Histoire de dire » tous les mercredis à destination des enfants du CHRS et de l'accueil de jour. Cette création d'un espace de dialogue via des supports ludiques est un outil supplémentaire pour travailler autour de la parentalité et accompagner les enfants en parallèle de leur mère.

■ Ages du public accueilli

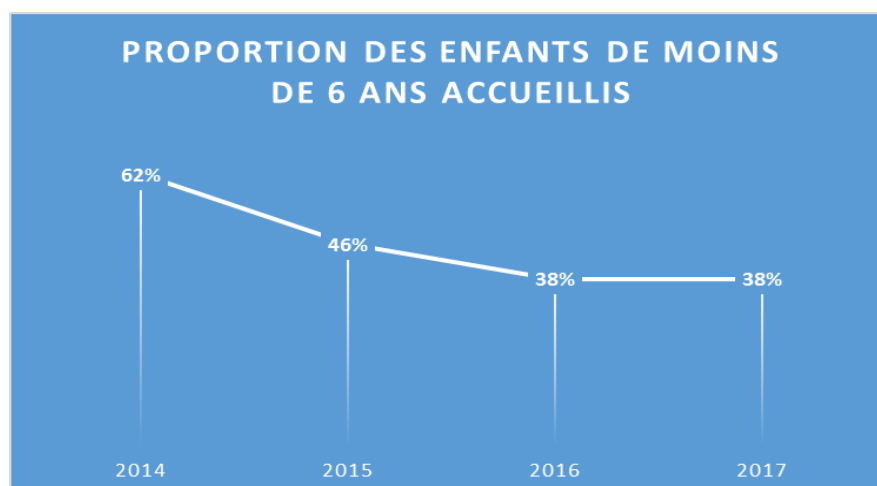
Ages des adultes

Ages des adultes	2017		2016	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	3	12%	3	13%
26-35 ans	7	28%	8	35%
36-45 ans	12	48%	8	35%
46-55 ans	2	8%	4	17%
56-65 ans	1	4%	0	0%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	25	100%	23	100%

Ages des enfants	2017		2016	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	5	11%	8	18%
3-6 ans	13	28%	9	21%
6-12 ans	13	28%	11	26%
12-17 ans	14	31%	13	30%
+ 18 ans	1	2%	2	5%
TOTAL	46	100%	43	100%

Nous avons accueilli cette année une femme âgée de plus de 56 ans. Globalement la majorité des femmes accueillies se situent entre 36 et 45 ans (48%). Nous avons une baisse de jeunes femmes accueillies cette année. Nous sommes passé de 48% en 2016 à 40 % cette année.

L'âge des enfants accueillis ne change pas de manière significative. Les moins de 6 ans restant à 39% des enfants accueillis. Ce qui était une grande baisse ses dernières années pour rappel (CF graphique ci-dessous)



■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	6	24%	6	26%
Autres communes de Saint-Brieuc Agglo	3	12%	4	17%
CIDERAL	2	8%	0	0%
Autres communes du département 22	14	56%	12	52%
Autres départements	0	0%	1	4%
TOTAL	25	100%	23	100%

■ Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Travailleur Social	11	44%	11	48%
MDD	9	36%	8	35%
SPIP	0	0%	0	0%
Autres TS*	2	8%	3	13%
ADALEA	12	48%	9	39%
Usager lui-même	0	0%	1	4.3%
115	0	0%	0	0%
Autre*	2	8%	2	8.7%
TOTAL	25	100%	23	100%

*Autres TS : 2 orientations par le biais des CCAS de Lannion et Lamballe

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

L'orientation par les travailleurs sociaux continue de baisser cette année avec 44% des orientations (48% en 2016, 56% en 2015).

Adalea via les services RSA (pour 6 ménages) et Accueil Ecoute Femme (pour 6 ménages) ont orienté 48% des ménages.

Le partenariat avec les MDD se maintient au niveau des orientations avec 36% des orientations cette année (38% en 2016).

Les deux « autres » orientations ont été faites via une psychiatre sur Paris et une infirmière du CMPSS.

■ Le logement

	2017		2016	
	NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE MENAGES	
Logement conjugal	11	44%	11	48%
Hébergé chez un tiers	7	28%	2	9%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Hébergé en CHRS	2	8%	1	4%
Hébergement d'urgence	3	12%		
Séparée/ en logement	0	0%	4	17%
Autres*	2	8%	5	22%
TOTAL	25	100%	23	100%

*Autre : 2 locataires ayant intégré un logement collectif par besoin de sécurité

Logement conjugal : la personne quitte le logement conjugal au moment de l'entrée en CHRS

11 femmes quittent le domicile conjugal au moment où une place au CHRS leur est proposée via le SIAO.

7 femmes avaient déjà quitté le domicile conjugal et étaient hébergées par des tiers dans l'attente d'une attribution (soit plus du triple de l'année dernière).

2 femmes étaient hébergées en CHRS et 2 étaient locataires et en attente d'un logement collectif sécurisé.

■ Les ressources

- Les ressources à l'entrée en CHRS

NATURE des RESSOURCES	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	5	20%	13	56%
RSA + salaire	3	12%	1	4.5%
Chômage indemnisé	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	2	8%	1	4.5%
Prestations familiales (dont congé parental)	2	8%	2	9%
Salaire	5	20%	4	17%
Sans ressources	2	8%	1	4.5%
Autre ressource	6	24%	1	4.5%
TOTAL	25	100%	23	100%

*formation

MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	2017		2016	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	4%	1	4.5%
< 300 €	2	8%	1	4.5%
De 300 à 600 €	8	32%	10	43.5%
De 600 à 1 000 €	4	16%	7	30.5%
Plus de 1 000 €	10	40%	4	17%
TOTAL	25	100%	23	100%

32% des femmes accueillies ont des revenus liés à une activité professionnelle partielle ou à temps plein.

Il y a également 32% des femmes accueillies qui perçoivent le RSA, éventuellement complété par des prestations familiales (PAJE, ASF, CF) ou un complément de salaire. C'est une forte baisse de 28.5%.

On observe également une forte hausse des femmes avec plus de 1000 euros de ressources qui sont de 40% cette année (17% en 2016).

Il ne faut pas oublier les 44% des femmes vivant avec moins de 600 euros par mois. Ces ménages vivent avec de faibles ressources, ce qui ne facilite pas leur insertion post séparation.

Tout comme en 2016, une personne est arrivée sans ressource cette année.

2.3.2 Les sorties

13 ménages ont quitté le dispositif en 2017.

■ Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	5	38%	1	8%
RSA + salaire	1	8%	2	16%
RSA majoré	1	8%	1	8%
Pension Invalidité	-	-	1	8%
AAH	1	8%	1	8%
Prestations familiales (dont congé parental)	-	-	1	8%
Salaire	3	22%	3	22%
Sans ressource	1	8%	-	-
Indemnités journalières	1	8%	-	-
Autre ressources	-	-	3*	22%
TOTAL	13	100%	13	100%

*formation

MONTANT des RESSOURCES	2017			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	8%	-	-
< 300 €	-	-	-	-
De 300 à 600 €	5	38%	4	31%
De 600 à 1 000 €	2	16%	4	31%
Plus de 1 000 €	5	38%	5	38%
TOTAL	13	100%	13	100%

Les ressources augmentent à la sortie de par l'ouverture de droits en lien avec le statut de chef de famille monoparentale ou par l'accès à l'emploi et la formation. 4 femmes ont accédé à l'emploi ou à une formation. Sur les 5 personnes percevant le RSA comme principale ressource, une seule est restée dans cette situation à la sortie.

Ainsi, près de 69% des ménages sortis ont des ressources supérieures à 600 euros contre 54% à l'entrée.

■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2017		2016	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement autonome	12	92.30%	10	91%
-> parc privé	1	7.69%	1	9.1%
-> parc public	11	84.61%	9	81.9%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	1	7.70%	0	0%
Retour au domicile	0	0%	0	0%
Autre*	0	0%	1	9%
Situation inconnue	0	0%	0	0%
TOTAL	13	100%	11	100%

*La situation autre en 2016 était celle d'une femme qui a pu réintégrer le logement dont elle était propriétaire avec son ex conjoint après accord et rachat du prêt.

Cette année 12 femmes accueillies sur les 13 sorties ont pu accéder à un logement autonome à la sortie du CHRS. Pour la 13^{ème} il s'agit d'une personne qui ne souhaitait pas d'accompagnement et ne logeait que très peu sur le logement collectif et sécurisé proposé. La personne est partie vivre chez les proches l'hébergeant.

2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

	2017		2016	
DUREE de SEJOUR	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	1	9%
De 3 à 6 mois	1	7.7%	2	18%
De 6 à 9 mois	1	7.7%	0	0%
De 9 à 12 mois	6	46.15%	2	18%
Plus de 12 mois	5	38.47%	6	55%
TOTAL	13	100%	11	100%

La durée moyenne de séjour est de 364 jours soit un an (elle était de 338 jours soit un peu plus de 11 mois en 2016)

La sortie la plus rapide concerne la personne qui n'adhérait pas au cadre du CHRS proposé.

On peut noter que les parcours de 9 à 12 mois sont plus nombreux que l'année passée. Cela s'explique par le temps de recherche de logement qui est nécessaire tant dans le temps d'attribution, malgré un partenariat avec les bailleurs qui fonctionne bien, que pour réunir les conditions nécessaires à l'accès au logement (épargne notamment mais aussi parfois un travail sur les droits de visites et d'hébergement pour prétendre à un logement adapté).

Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 105% en 2017 (98% en 2016).

3. EVENEMENTS MARQUANTS

Comme à leur habitude, les équipes CHRS n'ont pas manqué d'idées et d'énergie pour les actions collectives. Que ce soit sur l'organisation d'événements ponctuels ou sur des activités s'inscrivant sur la durée, l'année a été chargée. Focus sur quelques exemples d'actions menées avec les personnes accueillies.

■ Le nettoyage de plages continue : focus sur les chantiers bénévoles 2017 dont celui de la lande de Lan Bern



En juin 2016, l'association s'est investie avec les personnes accueillies ou l'ayant été, pour participer au nettoyage des plages de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Cette action a mobilisé les bénévoles pendant 7 mois et nous avons souhaité qu'elle perdure en 2017 car elle fait sens auprès des publics en précarité. Au-delà de la sensibilisation à l'environnement, cette action permet à toute personne le désirant de se mettre au service de la communauté le temps d'une journée, notion qui est très importante pour consolider un projet d'insertion.

En septembre 2017, le garde de la réserve nationale de la baie de Saint-Brieuc a invité le groupe de bénévoles d'Adalea, dont un bon nombre de personnes hébergées en CHRS, à participer à un chantier bénévole sur la lande de Lan Bern à GLOMEL afin de les remercier des différents chantiers plages réalisés cette année. Pour l'exemple lors du chantier du 18 octobre c'est un total de 348 kg de déchets qui ont été ramassés sur la baie de Saint-Brieuc.

Arrivé sur le terrain, le groupe a rencontré l'animateur de la réserve qui leur a expliqué le fonctionnement de l'association dont il est salarié, puis l'historique du site. Dans cette réserve naturelle exceptionnelle vivent cerfs, serpents, araignées « épeires à 4 points », orvets, fleurs rares telles des droséras... Cet écosystème est fragile, il faut régulièrement l'entretenir et plusieurs volontaires étaient missionnés pour effectuer un *fascinage* (*consolider un talus avec branchages*) cassé par le passage d'un véhicule à moteur d'un individu irrespectueux de ce site protégé.

Puis un autre groupe s'est chargé de débarrasser ronces et branches sur un sentier piétonnier pour découvrir en fin de parcours le canal de Nantes à Brest. Au cours de l'après-midi, les bénévoles ont parcouru la lande, les tourbières et les zones humides pour étreper plusieurs zones (*enlever des herbes (racines de bruyères) à la surface d'une zone du sol avec pioches et houes*). L'objectif étant de conserver des espèces végétales typiques qui disparaîtraient sans l'intervention humaine.



■ Le 8 mars : Une vidéo contre le harcèlement de rue



Comme chaque année, l'association ADALEA participe à la « Journée Internationale des Droits des Femmes » en donnant la parole aux femmes accueillies. Cette année le choix s'est porté sur la question du harcèlement de rue que beaucoup de femmes subissent à différentes échelles au quotidien.

La vidéo propose différents moyens de faire face à des situations pouvant arriver dans la rue. Une vidéo en Drew my life (technique de prise de vidéo à l'aide de dessins et de voix off) a été réalisée par des femmes hébergées et des membres de l'équipe. La vidéo « Contre le harcèlement de rue - 8 mars 2017 » est aujourd'hui à plus de 1800 vues sur Youtube.

Pour discuter de ce sujet et parler Droits des femmes, nous avons invité le CIDFF à participer avec l'équipe de la vidéo (femmes accueillies et professionnelles) à une émission de radio dédiée aux Droits des femmes (photos ci-dessus et ci-contre).

Une vraie première à la radio pour plusieurs participantes qui ont su surmonter le stress du direct avec brio et ce grâce à l'accueil de l'équipe de Radioactiv'.

L'émission est disponible en écoute différée sur le lien suivant :

<http://www.radio-activ.com/index.php/2017/06/16/chroniques-de-la-nouvelle-espece-du-15062017/>



■ Le 17 octobre : la journée mondiale du refus de la misère.



Célébrée chaque 17 octobre, elle est née de l'initiative du père Joseph WRESINSKI et de celle de plusieurs milliers de personnes de tous milieux qui se sont rassemblées sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris en 1987. Cette journée est officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992.

Nous avons participé à l'organisation et l'animation de plusieurs temps forts sur Saint-Brieuc et Loudéac :

A Loudéac, l'équipe a souhaité sortir des lieux clos et a pu écrire des mots de personnes accueillies à travers la ville. Des panneaux ont également été réalisés après plusieurs ateliers de photolangage autour des réalisés du quotidien des personnes en situation de précarité.

Une participation record cette année à Saint-Brieuc sur le site de la Passerelle avec un accueil d'une exposition participative à laquelle Adalea a contribué autour du thème « on ne laisse personne de côté » et l'enregistrement sur place d'une émission de radio avec RCF national.

Emission ré-écoutable au lien suivant :

<http://www.atd-quartmonde.org/mobilisation2017/monde-ne-laisse-personne-de-cote-rcf/>

■ Le samedi 20 Mai : Journée citoyenne



Le samedi 20 mai 2017, l'association ADALEA a participé à la « *Journée Citoyenne* » organisée par la ville de Saint Briec et les comités de quartiers. L'objectif était de participer bénévolement à des chantiers pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Il y avait une vingtaine de chantiers repartis dans la ville de Saint Briec. La journée a mobilisé 400 participants. Des personnes accompagnées par la Boutique Solidarité et le CHRS ARGOS se sont rendues en centre-ville pour participer au nettoyage de la vallée de Gouedic.

Parmi les participants, il y avait également des habitants, des jeunes de l'Epide de Lanrodec, des salariés de la Mairie.

Un premier groupe équipé de bottes a piétiné les plantes invasives au bord de la rivière « le Gouet ». Selon le jardinier de la ville de Saint Briec, le fait d'écraser les plantes est plus efficace que l'arrachage.

Un second groupe a remplacé l'ancienne barrière garde-corps de la terrasse Hérault. L'ancienne barrière de protection s'était abîmée avec le temps.

Enfin un troisième groupe a ramassé les déchets dans vallée. Divers objets ont été ramassés pendant la collecte tels qu'un caddie, un pare-chocs, des bouteilles, des pneus... Les créateurs de l'appli de géolocalisation des poubelles Hoali étaient également présents pour cette journée. Ils ont recensé uniquement deux poubelles dans la vallée de Gouedic.

Cette journée était conviviale et l'ensemble des participants se sontentraîdés pour réaliser les différents travaux dans la Vallée.

■ Le 22 Novembre : Inauguration de l'espace Jeux sur le site de Rochard





Le 22 Novembre, c'est dans une cour ensoleillée et en présence du préfet Yves Le Breton que le nouvel espace jeux d'enfants a été inauguré.

Une date nullement choisie au hasard : entre le 20 novembre, journée internationale de droits de l'enfant, et le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La structure est installée dans la cour sécurisée de l'établissement géré par Adalea, cour qui a également été rénovée (peintures au sol, préau, joints des murs...).

L'ensemble représente un coût de 13 686 €. Outre les fonds de l'État, le club Inner Wheel a soutenu le projet à hauteur de 1 500 € (la même somme a été reversée pour l'achat de jeux) et par le Rotary avec un don de 1 500 € également. L'ancienne structure, installée en 1998, avait dû être démontée, n'étant plus aux normes.

Cette nouvelle installation donne une bouffée d'air frais aux enfants des femmes accueillies pour cause de violences conjugales. Un havre pour jouer et oublier le temps d'un instant un quotidien difficile.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES



Hygiène et précarité : Quel accompagnement adapté?

Cette année les équipes ont souhaité à travers ce bilan s'arrêter sur un thème qui est travaillé de manière récurrente avec les personnes accompagnées et qui n'est pas simple à aborder : L'hygiène. Elles ont souhaité notamment interroger la place du travailleur social dans le rapport à la norme (et l'intimité liée à ce sujet) de la personne accompagnée.

Que l'on parle d'hygiène corporelle ou domestique, l'hygiène touche et impacte la personne à différents niveaux : sa santé mais aussi sa socialisation, la parentalité, l'organisation au quotidien... Elle est aussi inhérente à l'intimité de la personne car elle touche à l'image de soi, aux habitudes « que l'on ne voit pas toujours », à la culture et au quotidien. Cette question très délicate demande aux professionnels un positionnement en dehors de tout jugement et un équilibre de tout instant entre un rapport à la norme et le respect de la volonté de la personne. Chaque situation et personne accueillie demande une réadaptation et une personnalisation d'intervention et cela dans un cadre commun : l'hébergement.

Travailler une difficulté avec une personne commence par pouvoir la nommer

Lors de l'accueil d'une personne ayant des difficultés en termes d'hygiène, les équipes rappellent que l'une des premières étapes est de « surmonter l'interdit »* et de signifier à la personne accompagnée ses difficultés et les formes qu'elles peuvent prendre. Nous entrons là dans le domaine de l'intimité, de la connaissance d'une dimension personnelle de l'autre. La réticence que nous avons souvent est la peur de vexer/blesser l'autre en nommant ces désagréments. Les professionnels doivent alors trouver des manières d'aborder ce sujet de manière non-jugeante et non-violente pour la personne. Cela peut passer par exemple par des moyens détournés comme par un questionnement sur la gestion du linge, ce linge lui aussi touchant à l'intime car « c'est une deuxième peau que l'on porte sur soi ».*

*propos recueillis de l'équipe

Le défaut d'hygiène corporelle peut aussi être abordé sous le biais de la santé, la prévention des maladies ou des parasites. Les conséquences d'une mauvaise hygiène de vie ont un impact direct sur le corps et la santé. Plusieurs thèmes en lien avec les habitudes de vie et de consommation sont également liés à l'hygiène et la santé : l'hygiène alimentaire, les consommations, le sommeil... Ces différents thèmes peuvent être abordés de manière individuelle ou collective avec par exemple des ateliers autour de la conservation des aliments, des ateliers cuisine/temps de repas pouvant y être prétextes. Le fait de voir la personne régulièrement dans ses démarches permet également de repérer sa capacité à honorer des rendez-vous et à se lever. Si une personne montre des difficultés le matin, cela permet d'aborder cet aspect avec elle et parfois en parlant des habitudes de sommeil et de rythmes de vie, la personne aborde elle-même des soucis d'addictions conditionnant son rythme de vie.

Tout sujet peut être prétexte à un autre, l'important pour chaque professionnel étant de ne pas rogner le dialogue pour pouvoir laisser l'espace d'aborder chacun d'eux, au rythme de la personne...

Travailler entre intimité et normes nécessite une réflexion continue des équipes autour des questions d'éthique, de bienveillance et de respect des choix de vie de la personne accompagnée. Nous sommes parallèlement à cela les garants du projet d'insertion décidé avec la personne et nous nous devons de proposer des solutions pour lever les freins que nous identifions à son projet. Le dialogue est dans ce cas le maître mot de toute l'intervention du travailleur social. Le dialogue avec la personne accompagnée en premier lieu mais également avec son équipe pour s'assurer d'une posture professionnelle adaptée.

« La norme fonctionne comme critère et principe de jugement, désignant ce qui est prescrit en s'identifiant à un modèle de perfection, une utopie et un modèle à atteindre. Tout ce qui s'en écarte est jugé déviant. Mais l'étiquetage et la stigmatisation en constituent les pires conséquences. Le défi à relever pour les travailleurs sociaux est bien de normer et de cadrer, sans normaliser. Il leur revient d'avoir à rejeter l'institué qui maintient en l'état et fige les critères, tout en privilégiant l'instituant, ce processus dynamique et actif qui (ré)invente les cadres et (ré)organise les normes, en s'adaptant en permanence à la plasticité humaine »²

Les équipes sont également les garantes du règlement de fonctionnement qui est travaillé tous les ans avec les personnes accompagnées. Ce point interroge souvent les professionnels car même si ces règles sont claires pour la plupart, d'autres, notamment en matière d'hygiène, laisse place à la subjectivité. Par exemple : « L'appartement doit rester en bon état général de propreté. » « Vous êtes responsable de l'entretien de l'appartement que nous mettons à votre disposition et de ses équipements. » Il peut alors y avoir une grande différence entre la conception « d'un bon état de propreté » entre un professionnel et une personne n'ayant pas habité de logement depuis des années. Il s'agit alors de procéder par étape, de montrer à la personne comment avec quelques aménagements ou habitudes un logement peut gagner en confort de vie. Souvent il faut « faire avec » et trouver les gestes quotidiens qui sont les plus faciles à intégrer pour la personne.

Témoignage d'un membre de l'équipe sur son approche du sujet avec les personnes accompagnées:

« Pour ma part la question de rentrer chez quelqu'un, même si le logement nous appartient, doit être penser pour être le moins intrusive possible car si la personne nous perçoit ainsi nous risquons d'accentuer son sentiment d'incapacité ou d'insécurité, remettre en cause une partie de ses compétences alors que l'accompagnement social en CHRS doit tendre à ce que les personnes reprennent confiance en elles et ait un sentiment plus important de maîtrise sur leur vie. »

« Pour ma part quand je vais au domicile de quelqu'un j'essaie de prévenir la personne deux à trois jours avant de manière à ce qu'elle puisse si elle est en capacité ne pas se sentir mal à l'aise lors de ma venue parce qu'elle n'aurait pas ranger ou balayer son logement.

Ensuite souvent il peut y avoir un prétexte indirect à intervenir sur lequel je peux m'appuyer et c'est là souvent où des choses peuvent s'enclencher plus facilement : je pense à des exemples du passé

- *Venir trier les vêtements des enfants avec la personne*
- *Aider alors qu'elle se plaint de maux de dos qui l'empêche de faire correctement son ménage*
- *Intervenir parce que la personne n'a pas accès de par sa taille à la grille de ventilation de la cuisine qui est à dégraisser*
- *Aider à refaire le lit des enfants (changement de draps) ce qui est l'occasion de proposer par la même occasion de donner un coup de ménage avec la personne sous les lits par exemple.*

Cela permet d'amorcer une proposition à la personne de faire avec elle de temps en temps du ménage soit qu'elle le fasse par elle-même à partir des constats que j'ai pu mettre en avant (salissures apparentes non nettoyées, sol apparemment non fait depuis un moment). A ce moment-là je proposerai de façon rapprochée un entretien à domicile de manière à voir si elle a été en capacité de faire les choses ou si je dois intervenir avec elle. »

² Lien social n°1205, *Critiques de livres : Normes et valeurs en travail social de Philippe Merlier, Jacques TREMINTIN, Avril 2017.*

Certains professionnels ont dernièrement été confrontés à des situations extrême en matière d'entretien du logement où la personne refuse de se séparer de déchets, accumule des détritrus ou n'a plus la volonté pour aucune tâche ménagère. Face à ces situations nécessitant une approche spécifique et un travail en partenariat renforcé, les équipes ont souhaité profiter de ce bilan pour mettre en commun les différentes connaissances qu'elles pouvaient avoir.

« L'incurie est étymologiquement l'absence de souci de soi (et/ou d'autrui), signe majeur de perturbation de la santé mentale, retrouvé dans des pathologies psychiatriques bien identifiées mais aussi dans des états de souffrance psychique et sociale sans diagnostic psychiatrique.

L'incurie prend plusieurs formes : elle peut concerner l'hygiène d'une personne, son apparence vestimentaire, les soins médicaux nécessaires à la santé, l'administration de ses biens et de ses papiers ; l'une des formes les plus fréquentes et les plus difficiles à traiter concerne l'habitat, la façon dont le sujet habite son espace de vie.

L'incurie dans l'habitat se caractérise par une manière d'habiter qui rend certaines pièces inutilisables et qui perdent leur fonction soit à cause d'un encombrement excessif (ex: lit inutilisable, salon encombré), soit par une dégradation extrême de l'état de la pièce (ex: sanitaires, cuisine...) »³

Lors de l'accueil de ces profils, les questions des limites à poser, du « faire avec » et du « vouloir pour » sont alors plus que présentes. Là encore, l'adaptation au cas par cas est nécessaire néanmoins on constate que la santé de la personne est alors le support et souvent le motif avec la personne pour intervenir.

Un élément important est souligné par le docteur Zeroug Vial en expliquant que le point commun aux différents types d'incurie est que « ce ne sont pas les personnes elles-mêmes qui se plaignent de ce problème mais les autres. » Alors, comment donner l'envie à la personne ? C'est souvent une question que le professionnel se pose sur le terrain. Et dans certains cas, le fait de fixer des objectifs avec la personne, aussi précis et abordables soient-ils, si la personne dit les accepter au travailleur social mais ne partage pas l'envie profonde d'un changement de cadre de vie, la capacité à habiter ne pourra évoluer.

Il faut alors parfois réorienter, aller chercher des partenaires pour trouver des solutions autres que le logement autonome. Des solutions en termes de propositions de logement sont encore à trouver aujourd'hui pour répondre à l'ensemble des profils de personnes.

Sur cette notion de « porteur de panier », il faut accepter d'être délogé de son cœur de métier. En effet, les frontières entre le médical et le social sont assez floues.

Il faut s'adapter, négocier, faire des compromis. Le juste compromis se situant entre le respect du symptôme et les exigences de la vie sociale. L'intervention à domicile n'émane pas d'une demande de la personne mais il faut trouver les modalités pour ne pas heurter la personne (possibilité de décompensation de la personne).

Témoignage d'un membre de l'équipe sur son approche avec le public ayant cette problématique :

« Lorsque le mode de vie est hors normes, lorsque prendre soin de soi n'est pas une exigence, cela se ressent aussi dans le lieu de vie. Entretenir un logement, c'est aussi des règles et des attendus en lien avec la norme sociale. Evaluer le savoir habiter, c'est aussi repenser la question de la norme et des attendus. Vivre dans un logement privé mais dans un habitat social collectif, c'est aussi respecter le règlement intérieur du bailleur et vivre dans le respect du voisinage. Nettoyer régulièrement son logement, c'est sortir les poubelles et les déposer dans les lieux adéquats, aérer les pièces régulièrement, aspirer et laver les sols, ne pas encombrer les espaces (trier et ranger). Il arrive que nous posions des attendus minima, bien en dessous de ce que nous pourrions exiger si nous étions dans la norme. Pour certains, jeter les déchets dès que le sac poubelle est plein n'a pas toujours de sens. La difficulté est de donner du sens aux actes, d'expliquer et de faire comprendre en quoi nos attendus sont importants. Rappeler ce que vivre en société nécessite, rappeler le respect des règlements de l'habitat collectif, permettre de nouvelles acquisitions et de nouvelles habitudes de vie. »

³ « Prise en charge des situations d'incurie dans l'habitat », document réalisé conjointement par l'ADILL et l'ANESM

- **L'équipe pluridisciplinaire** est l'une des pistes d'action la plus souvent nommée dans cette réflexion. Que ce soit face à une situation demandant particulièrement d'endurance au professionnel comme dans les cas où les personnes sont concernées par le syndrome de Diogène ou pour les personnes souhaitant travailler sur leurs habitudes, le travail en équipe permet un relais et une diversité d'intervention permettant de trouver plus facilement l'angle et le support adapté. Selon les équipes et les sites, cette pluridisciplinarité varie. L'intervention d'une maîtresse de maison ou d'une TISF peut par exemple être proposé en complément du suivi du référent social.
- En parallèle des ressources internes, **le réseau partenarial** de l'association est une seconde piste d'action intéressante lorsque la personne adhère au travail avec d'autres interlocuteurs. Un suivi psychologique via les CMP, EMPP sont par exemple de précieuses ressources pour permettre à la personne de travailler l'origine de « blocages » identifiés mais aussi pour les équipes dans le cadre du secret partagé et à partir de 2018 à travers des groupes d'échanges pluri-professionnelles avec l'AHB et la Fondation Saint-Jean de Dieu, pour mieux comprendre le fonctionnement des personnes accompagnées.

Des TISF extérieures peuvent également parfois être mobilisées, un travail avec la PMI peut permettre de travailler les gestes et l'hygiène quotidienne des enfants.
- **La notion de temps** est incontournable pour voir un changement ancré dans les habitudes quotidiennes de la personne. Il faut du temps pour :
 - Etablir une relation de confiance
 - Aborder les sujets et habitudes entraînant une carence en hygiène
 - Que la personne accepte d'être aidée (car cela revient à dire qu'elle n'est pas capable à un instant de faire seule)
 - De trouver des solutions pour permettre à la personne d'y arriver seule, pas à pas, objectif par objectif et parfois, comme dans la maladie d'incurie, déchet par déchet.
- Enfin, **des solutions personnalisées** peuvent être trouvées avec chaque personne si la personne est preneuse de l'accompagnement. Il faut pour cela pouvoir identifier avec elle le frein et rechercher des solutions, outils adaptés venant « surmonter ce frein ». *Exemple : « Monsieur X est arrivé en hébergement seul. Rapidement, il a nommé que ses phobies l'empêchaient d'effectuer certaines tâches quotidiennes (laver le linge, faire la vaisselle). La crainte de Monsieur était de « toucher » des produits chimiques. Après des observations de l'équipe éducative, il a été proposé à monsieur de fabriquer des produits naturels Ainsi il a pu entretenir son logement seul et sans être envahi par ses phobies. »*⁴

Il est dans tous les cas important pour les professionnels aujourd'hui de ne pas se « sentir seuls » face à une situation complexe et que ce soit en interne ou en externe, la création de ces espaces de dialogue entre professionnels permet de décloisonner les approches et de continuer à faire évoluer ses pratiques. Les interventions à plusieurs et en relais permettent également d'éviter un certain épuisement du travail social référent et pour la personne d'essayer différentes méthodes pour trouver plus facilement celle qui lui correspond.

⁴ Situation racontée par les équipes qui ont accompagné ce Monsieur en 2017.

5. TEMOIGNAGES

« C'est important d'avoir un logement propre. Mon logement était sale, je m'en rendais compte mais je ne le faisais plus. Je ne sais pas pourquoi je ne le faisais plus, par flemme ? Pendant une visite à domicile, je me suis rendu compte que je n'utilisais pas les bons produits et je ne savais pas lesquels utiliser et quoi faire.

J'ai eu des conseils, des produits de temps en temps, on a listé ce que je devais faire, avec quel produit et ça ne prend pas trop de temps. »

Personne accueillie

« Monsieur X est arrivé en logement CHRS seul. Rapidement, il a nommé que ses phobies l'empêchaient d'effectuer certaines tâches quotidiennes (laver le linge, faire la vaisselle). La crainte de Monsieur était de « toucher » des produits chimiques. Face à ce constat, la maîtresse de maison a fabriqué des produits naturels avec Monsieur. Ainsi il a pu entretenir son logement régulièrement. »

Exemple d'une proposition faite dans le cadre d'un accompagnement

« En tant que travailleur social au sein d'un CHRS j'interviens auprès des personnes sur le quotidien. Ma mission consiste à mettre en œuvre avec la personne son projet d'insertion sociale, cette insertion passe pour la personne par réussir à investir son logement.

Notre mission dans l'accueil en hébergement de personne est aussi de faire respecter un règlement de fonctionnement de la structure. Ce règlement stipule : « l'appartement doit rester en bon état général de propreté. Vous êtes responsable de l'entretien de l'appartement que nous mettons à votre disposition et de ses équipements ». Au regard de ce point, notre fonction qui est éducative doit nous amener à échanger avec les personnes accueillies sur l'investissement du logement et sur son entretien. Ce point dans le règlement nous amène à nous questionner sur ce qu'est « un bon état général de propreté ». Sur quelles normes devons-nous nous baser pour évaluer ? Quelle est notre propre représentation de la propreté d'un logement ? Est-ce que balayer le sol et le laver régulièrement est suffisant ? »

Témoignage d'une professionnelle sur la question du rapport à la norme dans nos pratiques quotidiennes

6. RESSOURCES HUMAINES

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation se monte à **395.5 heures**

- ☒ 8 salariés ont suivi une formation en Animation/ Gestion d'un groupe / Mobilisation des publics » animée par ASKORIA.
- ☒ 8 salariés ont suivi une formation « Enfant Exposés à la violence conjugale » avec EPE Hervé GERARD.
- ☒ 2 salariés ont suivi une formation « Gérer et prévenir les situations de conflits et de violence » animée par ASKORIA
- ☒ 5 salariés ont suivi une formation « Habilitation électrique non électricien initiale » animée par Vivalians.
- ☒ 3 salariés ont suivi la formation « Réseaux sociaux insertion professionnelle » animée par Askoria.

Temps consacré à la formation hors plan de formation :

Le temps consacré à la formation hors plan de formation se monte à **246.75 heures**

- ☒ 1 salarié a suivi la formation « Construire la Fraternité » organisée par ADALEA et le commissariat de Saint-Brieuc
- ☒ 1 salarié a assisté à un temps d'information sur la Découverte des missions de la Fondation St Jean de Dieu
- ☒ 3 salariés ont suivi une formation « Laïcité » organisée et animée par ADALEA
- ☒ 1 salariés a suivi la formation « appel à projets et coopération » organisée par la FNARS.
- ☒ 1 salarié s'est formé au sein du pôle emploi à l'utilisation du portail Kairosa
- ☒ 6 salariés ont suivi une formation à destination des évaluateurs SIAO en interne et 1 salarié une formation au niveau départemental
- ☒ 12 salariés ont suivi une formation sur « le processus de radicalisation » dispensée par le commissariat de Saint-Brieuc.
- ☒ 2 salariés ont assisté à une journée sur « La souffrance psychique chez les jeunes » organisée par l'AHB.
- ☒ 1 salarié a participé à une journée de formation dédiée au secret professionnel organisée par PARADS.
- ☒ 1 salarié a suivi une formation « MAC Sauveteur Secouriste du Travail » animée par l'INRS.
- ☒ 1 salarié a participé à la journée de formation aux techniques d'animation animée par la FNARS.
- ☒ 5 salariés ont participé à la journée de formation « Prévention de l'Usure Professionnelle » animée par ADALEA.
- ☒ 5 salariés ont suivi la formation « Prévention radicalisation » animée par AFORIS.
- ☒ 1 salarié a suivi un séminaire sur les principes d'intervention en promotion de la santé organisé et animé par l'IREPS.

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan CIF :

1 Salariée a pu poursuivre et finaliser un master en psychologie au sein de l'université Rennes 2, ce qui représente un total de **920 heures** cette année.

Le temps total consacré à la formation en 2017 est de 1562.25 heures (il était de 786 euros en 2016)

L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude de 5 stagiaires :

- 2 stagiaires Assistant de Service Social - ASKORIA Saint Brieuc
- 1 stagiaire Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale – ASKORIA Rennes
- 1 stagiaire Educateur Spécialisé – ASKORIA Saint Brieuc
- 1 stagiaire Réflexologue – école de réflexologie intégrative Estelle Eden

Le pôle a également accueilli un jeune en **service civique** jusqu'en mai 2017. Ses missions étaient de venir en appui des équipes pour développer la participation et les actions collectives.

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social bénéficie d'un socle partenariale historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : les CHRS sont intégrés à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TBH, CAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Les bailleurs privés : Nous travaillons également avec des bailleurs privés, des agences immobilières et SOLIHA.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- INICIAL
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, ANPAA, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Plateforme territoriale d'appui... **Nous avons à ce titre pu formaliser et contractualiser une convention cette année avec la Fondation Bon Sauveur.**
- La MDPH
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culturzatous

Nous avons pu aussi travailler le partenariat « d'opportunité » c'est-à-dire qui peut être mis en place pour une mobilisation particulière autour de situations complexes avec le passage en Cellule Césame d'une situation pour laquelle aucune possibilités de sortie ou d'orientation n'était possible.

Enfin, certains des partenariats indiqués ici font l'objet de conventions spécifiques avec notre association ou de modalités de travail formalisées, à titre d'exemples :

- **ADALEA** : Centre Hospitalier de Saint Brieuc, Fondation Saint Jean de Dieu, CAF, CPAM, bailleurs sociaux, SPIP, EDF solidarités, Culturzatous...

8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D'ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions à partir **des résultats des évaluations interne et externe.**

	Rappel des perspectives pour 2017	Réalisations au 31 Décembre 2018	Perspectives pour 2018
Accompagner	Poursuite du travail engagé par le groupe « équilibre alimentaire » avec l'écriture et la mise en œuvre d'un projet d'animation culinaire autour se faire plaisir et bien manger avec une session de plusieurs ateliers cuisine à thème. Finaliser le calendrier recettes avec l'appui de la graphiste bénévole. Organiser une formation collective à l'intention des professionnels sur les risques domestiques. Poursuite et mise en place des actions définies par le groupe accompagnement santé : (1) investissement du pôle sur un événement santé choisi au niveau local. (2) proposer la pratique sportive régulière (aspects règlementaires, possibilités d'activités, etc.) auprès des professionnels et poursuivre la réflexion au sein des services dans le cadre de la mise en place du protocole départemental de « signalement événements indésirables bientraitance – maltraitance » notamment et en s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM sur la bientraitance.	Ecriture du projet d'animation culinaire « bien manger et se faire plaisir ». Ce projet a fait l'objet de deux réponses à appel à projets (ARS/prévention et promotion de la santé et appel à mécénat) Finalisation du calendrier et mise en forme par la graphiste. Recherche de fonds en cours pour une impression de qualité. Poursuite de la dynamique instaurée par le groupe du travail « accompagnement santé » : - participation à la formation « alcoologie et addictologie » avec l'ANPAA22 - réponse appel à projets ARS (prévention et promotion de la santé). - participation de 2 professionnelles à la formation de l'ANPPA. - autres formations: la crise suicidaire. Effort sur le pôle sur les formations en lien avec l'accompagnement santé (cf. plan de formation) - Participation au conseil local de santé mentale de Saint-Brieuc et à la semaine de santé mentale. - Mobilisation pour le mois sans tabac (intervention de l'infirmière, distribution de kit, etc.) Recherche documentaire et législative sur le cadre légal de la pratique sportive : disposition au niveau du certificat médical, etc. Participation à un atelier animé par la DRJSCS sur la pratique sportive pour les publics éloignés.	Organiser une formation collective à l'intention des professionnels sur les risques domestiques : recherche d'intervenants en cours. Poursuivre le travail engagé autour de la pratique sportive dans l'objectif de proposer régulièrement une activité sportive (interpole), réponse appel à projets.
Innover	Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations et des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association.		Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations et des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association. Rénover les projets de services

Coopérer	Mise en place du questionnaire à l'intention des personnes accueillies, exploitation et échanges avec les personnes accueillies lors des rencontres mensuelles.	Le groupe de travail « favoriser le lien avec les structures de quartier » a finalisé le questionnaire qui vise à recueillir les centres d'intérêt et proposition des personnes accueillies. Il reste à l'intégrer dans les pratiques. Les rencontres mensuelles se sont tenues régulièrement sur chacun des services.	Poursuivre les rencontres mensuelles et intégrer le questionnaires dans la pratique
Impliquer	Mise en place d'une nouvelle enquête de satisfaction et mobilisation du groupe « participation » pour mener cette démarche avec les personnes accueillies.	Lancement de l'enquête de satisfaction : - réalisation d'une enquête phoning en juillet-août auprès d'un échantillon d'anciennes personnes accueillies. - questionnaire de satisfaction proposé aux personnes accueillies sur 5 semaines (entre septembre et décembre 2017) A finaliser en 2018 Organisation d'une formation en 2017 sur la mobilisation des publics précaires Elaboration d'un guide sur la participation et une boîte à outils pour les professionnels, un dossier informatique partagé, une plaquette d'information sur les rencontres mensuelles. Mise en place un entretien spécifique sur les droits et la participation dans la procédure accueil et tenue régulière des rencontres mensuelles, Participation à des journées citoyennes: nettoyage de plage, réserves protégées, journée citoyenne, etc. Une volontaire en service civique a travaillé pendant 8 mois sur la mise en place de la dynamique de participation Implication d'une professionnelle dans le CRPA qui co-anime cette instance et mobilise auprès des personnes accueillies de l'association.	Finalisation de l'enquête de satisfaction et présentation des résultats Poursuivre et maintenir la dynamique de participation sur les services
S'engager	Rédaction d'une offre en bénévolat pour les ateliers cuisine notamment. Rechercher du bénévolat de compétences pour animer des ateliers collectifs	Nouveau bénévolat sur la sculpture à Clara Zetkin Inscription sur les besoins en bénévoles sur le territoire de Loudéac lors du recensement de la Mairie de Loudéac.	Poursuivre le repérage en bénévolat pour diversifier les activités proposées aux personnes accueillies Rédaction d'une offre en bénévolat pour les ateliers cuisine notamment.

9. PERSPECTIVES

- Dans le cadre du **projet associatif** (2014/2019) mais aussi des préconisations issues des démarches d'évaluation interne et externe, le pôle logement va poursuivre le travail associant professionnels et personnes accueillies pour la mise en œuvre d'actions concrètes relatives notamment à la participation et à la promotion de la santé.

- **La démarche qualité**

Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2017. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi 2002-2 qui promeut les droits et la participation des personnes accueillies et/ou accompagnées et le plan d'action du PLH qui prévoit la mise en place d'un questionnaire de satisfaction des publics accueillies.

Les résultats sont en cours d'analyse et feront l'objet de propositions pour faire évoluer nos pratiques et nos outils.

Nous allons également définir le processus de notre évaluation interne pour une mise en œuvre en 2019.